



**LA NATURE À BLANZAT,
LE BEDAT ENTRE VERGERS,
VIGNES ET COTEAUX SECS**

Zoom sur les propriétés publiques



LE PARTENARIAT CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier); Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)



Le plateau de la Bade, formé d'une ancienne coulée de basalte, offre en plusieurs endroits des grottes sous coulées ou formées par d'anciennes bulles d'air dans la coulée, constituant une curiosité géologique dans ce secteur.



Une des rares zones humides du massif des côtes se trouve sur la commune de Blanzat (lac Saint Cassy).



Quelques vieux châtaigniers, ici sur le plateau de la Bade : un patrimoine fruitier et un habitat pour de nombreuses espèces.



Le Lézard vert ou à deux raies aime les broussailles et rochers de la Bade et des Côtes.

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne

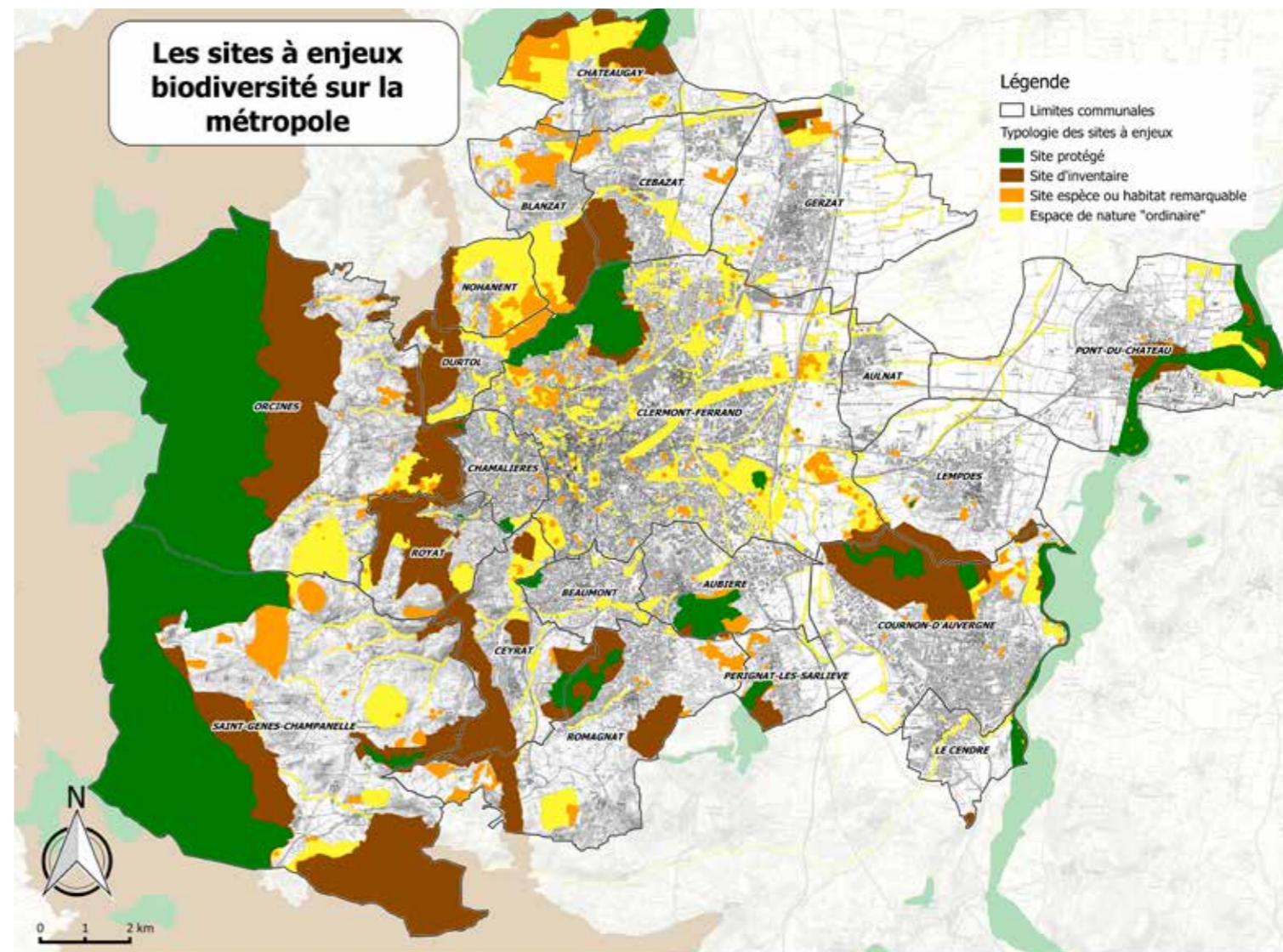
LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autre des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la
Commune de Blanzat

30 % des
propriétés
publiques de
votre
commune
constituent
des secteurs
à enjeux
pour la
biodiversité

PLATEAU DE
LA BADE

BOCAGE
SAINT
VINCENT

VALLEE DU BEDAT

MASSIF DES COTES

Légende

-  Limites communales
 -  Propriété de la commune de Blanzat
 -  Propriété Epfsmaf
 -  Propriété Clermont Auv. métropole
 -  Domaines_Propriétaires inconnus
- Typologie des sites à enjeux
-  Site protégé
 -  Site d'inventaire
 -  Site d'espèce ou habitat remarquable
 -  Espace de nature ordinaire

Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité territoriale mené par la Ligue de la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

Plateau de la Bade et les Mauvaises



[ENJEUX]

Le plateau de la Bade, d'une surface non négligeable, (presque le 1/3 de la commune) est composé de cultures, de vergers, de haies et de zones de prairies et broussailles, composant un ensemble écologique diversifié. Le site a également une forte identité paysagère, par les vues dégagées qu'il offre sur la faille et la chaîne des puys, et l'alternance d'ambiances bucoliques et sauvages du plateau.

De plus, cette nature de proximité est facilement accessible aux habitants et de nombreux chemins permettent d'arpenter le site.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Blanzat est propriétaire d'une dizaine de parcelles sur le plateau (3 ha). Ce parcellaire très morcelé rend difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable et initier des projets de préservation et valorisation. La récupération des parcelles des « Domaines » permettrait à la commune de maîtriser 2 ha de plus.

2/ Agir pour la trame verte

Ce secteur, et surtout ses abords, sont à préserver de l'urbanisme afin de maintenir un couloir écologique vers la faille de Limagne côté Ouest, le plateau de Chateaugay au Nord et les coteaux des Mauvaises à l'Est.



Bocage et jardins



[ENJEUX]

La zone de bocage, vergers et jardins du secteur St Vincent est un trait d'union écologique entre le massif des côtes au Sud et le plateau de la Bade au Nord. Des chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Blanzat est propriétaire de très peu de parcelles sur ces secteurs. Ces parcellaires sont assez morcelés et rendent difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Inscrire ce couloir écologique en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les sites à forts enjeux.

Il serait intéressant de conforter les zones de jardin, développer du maraichage biologique avec le maintien d'infrastructures écologiques (haie, alignement d'arbres, secteurs de broussailles...)

3/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins et vergers

Le Massif des Côtes



[ENJEUX]

Ce massif intercommunal (Blanzat, Cébazat, Clermont Ferrand, Durtol et Nohanent) est un véritable trait d'union entre les pôles urbains et un îlot de nature dans la Métropole. Il est composé de forêts parfois anciennes, broussailles et pelouses sèches. Ces milieux secs abritent des espèces typiques et parfois remarquables (papillons, orchidées...). Sur Blanzat, le paysage est surtout agricole sur le flanc Nord, et constitué de broussailles et pelouses sur le plateau, notamment au niveau des vestiges archéologiques. Une des rares zones humides du massif, le lac St Cassy, est au cœur du plateau, sur Blanzat.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Blanzat est propriétaire de plusieurs parcelles sur les Côtes (4,5 ha). Comme pour la Bade, ce parcellaire très morcelé rend difficile une gestion ambitieuse. Cependant, sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable et initier des projets de préservation et valorisation.

2/ S'organiser avec les autres communes du massif pour monter des projets de réhabilitation écologique de la carrière et de valorisation du patrimoine naturel des côtes. La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLUi en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un couloir écologique des pelouses des coteaux péri-urbains.

3/ Soutenir voir initier un projet de valorisation et préservation du lac St Cassy



La vallée du Bedat



[ENJEUX]

La vallée du Bedat, débutée sur Nohanent, traverse la commune et marque la séparation géographique de ses deux plateaux : la Bade au Nord et les Côtes au Sud. Prairies, vergers, maraichages, alignements d'arbres et arbres isolés maillent la vallée du Bedat dans son entrée dans la plaine urbaine.

Ce secteur ne présente pas de milieux naturels remarquables mais à un rôle multiple écologiques (zone relais et de refuge), agricoles et de cadre de vie. Des chemins parallèles au Bedat permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Blanzat possède quelques parcelles dans le secteur de maraichage (0,8ha). Sur ses parcelles la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Classer au PLUi des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes.

3/ Préserver voire restaurer des berges du Bédât avec la Métropole.

4/ Soutenir un inventaire des arbres têtards et du patrimoine fruitier.

5/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins ; organiser des chantiers de nettoyage

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

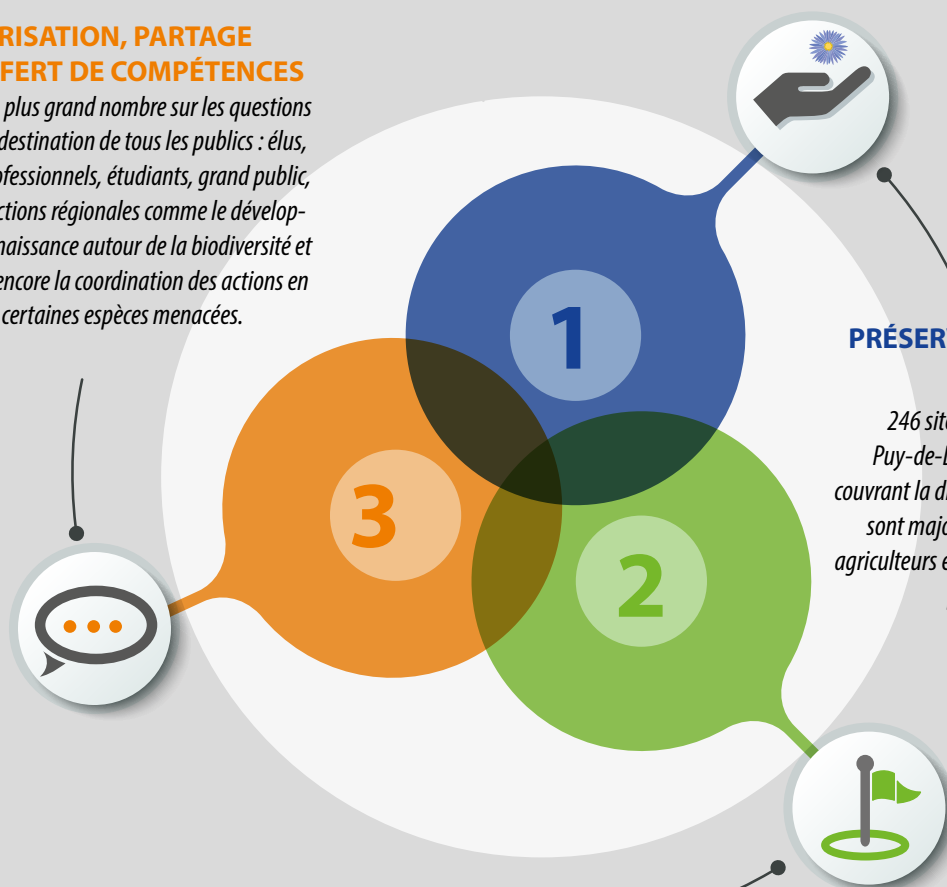
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

246 sites, plus de 2594 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

